

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE511

présenté par

Mme Santais, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et M. Chanteguet

ARTICLE 16

Substituer aux mots :

« la prédation des troupeaux domestiques par les grands prédateurs »,

les mots :

« les grands prédateurs d'animaux d'élevage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expression « animaux d'élevage » est plus satisfaisante que celle de « troupeaux domestiques ».